Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 022-212201958-20260703-20260511-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLEUBIAN

Séance du 3 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le 3 juillet à dix-sept heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de PLEUBIAN, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur Gilbert LE BRIAND, Maire de PLEUBIAN.

Etaient présents : G.LE BRIAND, P.BOURGÈS, D.MERLE, AM.BROUDIC, L.LE MOULLEC, M.MERLÉ, F.TILLY, F.AMBERT, M.KERGALL, H.MARION , J.GICQUEL, N.MARCHOU, T.LE CHEVANTON, Y.LE CALVEZ, A.LE MORVAN, S.MOREAU.

Excusés: I.LE CORRE procuration à G.LE BRIAND, Y.LE GUILCHER procuration à L.LE MOULLEC, M.LE PARLOUËR procuration à S.MOREAU

Secrétaire : AM.BROUDIC

Membres de référence : 19 Membres en exercice : 19
Membres ayant pris part à la délibération : 19

AMENAGEMENT DE SECURITE RD 20 – RUE DE BOISGELIN ET RUE DE SAINT-ANTOINE – CONVENTION AVEC LE DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR (7.5)

Le conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 27/03/2025 relative à la création des aménagements de sécurité sur la RD 20, rue de Boisgelin et rue de Saint-Antoine,

CONSIDERANT qu'il convient de conventionner avec le Département pour les travaux sur le domaine public routier en agglomération,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Décide** de conclure une convention avec le Département pour acter la réalisation des deux aménagements de sécurité rue de Boisgelin et rue de Saint-Antoine,
- **Autorise** le Maire à signer le document à intervenir.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits,
Le Maire,
Gilbert LE BRIAND

MAIRIE DE PLEUBIAN
Côtes-d'Armor